

La filière ferti est prête à relever les défis de l'agriculture durable

Après deux années difficiles, suite à la récolte céréalière désastreuse de 2016, l'Unifa note une timide amélioration des livraisons d'engrais. La filière fertilisation se trouve impliquée dans des enjeux stratégiques majeurs et se dit prête à relever les défis.

Selon l'observatoire annuel de la fertilisation minérale et organique, les quantités d'engrais et amendements commercialisés en France se stabilisent. Après l'année noire 2016, les livraisons d'engrais connaissent sur la campagne 2017-18 une légère amélioration, revenant à 9,07 millions de tonnes, soit + 2,3 % par rapport à la campagne précédente et + 0,8 % par rapport à la moyenne des trois dernières campagnes. Les amendements minéraux basiques, soit 2,4 millions de tonnes, sont eux en progression par rapport à la campagne précédente, mais en recul de 6,5 % sur trois ans (voir tableau).

Reprise timide des livraisons d'engrais

Si l'on analyse en détail la répartition, on remarque que les livraisons calculées en tonnes de phosphore et de potassium augmentent respectivement de 7,7 et 7 %, tandis que l'azote minéral est stable. La part de marché des trois principales formes d'engrais simples azotés reste globalement stable. Les ammonitrates représentent 39 % des tonnes d'azote.



Adopter de bonnes pratiques et utiliser la quantité juste d'engrais, tel est le message porté par l'Unifa.

Suivis de près par la solution azotée (34 %), puis l'urée qui reste proche du niveau record de l'année précédente. Les autres engrais azotés simples ne marquent pas d'évolution notable. À l'examen de ces chiffres, on ne peut que constater que la reprise est timide. Selon les termes de Florence Nys, déléguée générale de l'Unifa, le marché de la fertilisation est encore « *en convalescence* ».

Ce qui appuie la volonté des acteurs de la filière d'avancer unis pour défendre ses atouts et sa compétitivité.

Biodiversité, protection de l'environnement, qualité de l'air et de l'eau, économie circulaire... nul doute que la filière fertilisation se retrouve au cœur d'enjeux politiques, économiques et sociétaux stratégiques. Pour être en mesure de relever ces défis, l'Unifa a engagé une profonde restructuration en 2017, autour de trois pôles majeurs :

- **réglementation et normalisation**, car l'activité de l'Unifa est soumise à un nombre croissant de lois et normes qui évoluent sans cesse en fonction des politiques françaises et européennes;

- **agriculture-environnement et statistiques**, car la fertilisation joue un rôle essentiel pour renforcer la compétitivité de l'agriculture, dans le respect de l'environnement;

Livraisons d'engrais et amendements minéraux basiques en 2017-18

Campagne 2017-18	Quantité (milliers de tonnes)	Variation par rapport à 2016-17	Variation sur trois ans
Engrais simples N	6350	+ 0,3 %	+ 0,7 %
Engrais simples P	347	+ 6,2 %	+ 16,8 %
Engrais simples K et Mg	669	+ 12,8 %	+ 8,7 %
Engrais composés PK	430	+ 13,5 %	- 1,6 %
Engrais composés NP, NK, NPK et organo-minéraux	1270	+ 3,4 %	- 5,3 %
Total engrais	9066	+ 2,3 %	+ 0,8 %
Amendements minéraux basiques	2405	+ 9,6 %	- 6,5 %
Total engrais et amendements	11470	+ 3,8 %	- 0,8 %



TOTALEMENT DÉVOUÉS

pour votre succès en Agriculture Biologique



Patentkali®

ESTA® Kieserit

Magnesia-Kainit®

**KALISOP®
Plus**

**EPSO™
Top**

**EPSO™
Microtop**

**EPSO™
Combitop**



- **communication et affaires publiques**, car la filière est confrontée de plus en plus à des idées reçues ou à des attaques jugées injustes, au travers des médias ou des réseaux sociaux.

Engagée dans les débats politiques, économiques et sociétaux

L'organisation regroupe une cinquantaine d'adhérents, tous producteurs de fertilisants (engrais, amendements mais aussi biostimulants) en France et en Europe, de taille diverse, de la PME à la multinationale. Ensemble, ils représentent 96 % de la production française de fertilisants et 78 % des livraisons. Le chiffre d'affaires (ventes en France et à l'export) est estimé à 2,1 millions d'euros en 2017.

Depuis juillet 2017, l'Unifa s'est engagée pleinement dans les orientations politiques, économiques et sociétales du gouvernement français. À commencer par les États généraux de l'alimentation, qui avaient pour objectif de rétablir un lien de transparence et de confiance entre les Français et leur agriculture. L'organisation a tenu à s'impliquer fortement tout au long du processus pré-législatif, aux côtés des pouvoirs publics.

Elle s'est montrée force de propositions au sein des ateliers 3 (Développer la bioéconomie et l'économie circulaire) et 11 (Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable).

Au niveau européen, l'Unifa a concentré sa vigilance sur la préparation du nouveau Règlement européen sur les matières fertilisantes, qui vise à l'harmonisation des normes en vigueur au sein des différents États membres pour ces produits. Il doit aussi fixer des normes communes pour les biostimulants, qui n'ont jusqu'à présent pas de cadre bien défini.

Ce texte est soumis au trilogue législatif européen : Commission européenne, Conseil européen et Parlement européen, et on peut regretter que le calendrier des décisions n'ait cessé de glisser tout au long de l'année 2018. Six ans après les premiers échanges sur ce texte, le principal point d'achoppement concerne le **seuil maximum de cadmium contenu dans les engrais phosphatés**.

appropriés étant toujours en cours. Il est prévu également un étiquetage particulier « *bas cadmium* » pour les engrais phosphatés en dessous de 20 mg/kg, ce que la profession dénonce car cette mesure favoriserait nettement la ressource minière russe.

Un rôle d'expert agronomique dans la préparation du plan Prepa

Autre enjeu préoccupant pour l'Unifa, il s'agit de la **problématique de la qualité de l'air**. Dès 2015, année de la dite loi relative à la « *transition énergétique pour la croissance verte* », l'organisation a participé activement aux consultations successives menées afin d'instaurer le fameux **Prepa** (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques). Dans les textes, ce plan se traduit essentiellement par un décret, qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030, conformément aux objectifs européens,

L'Unifa confirme son expertise agronomique sur les sujets développement durable et environnement.

L'INFO EN +

QUELLE UTILISATION D'AZOTE EN EUROPE ?

En France, les apports moyens d'azote minéral à l'hectare s'élèvent à 77 kg à l'hectare *, ce qui nous place légèrement au-dessus de la moyenne européenne. Sans surprise, les pays du nord de l'Europe, plus intensifs, se situent en tête du classement : Belgique, Luxembourg et Pays-Bas, avec environ 125 kg N/ha. Suivent l'Allemagne (96 kg N/ha) et le Danemark (90 kg N/ha). Tout proche de la France, se trouve la Pologne (74 kg N/ha). Arrivent plus loin derrière la Grande-Bretagne (65 kg N/ha), l'Italie (50 kg N/ha) et l'Espagne (45 kg N/ha). Cette position de la France s'explique à la fois par sa position géographique favorable, au niveau du climat, ainsi que par la part prépondérante des cultures gourmandes en azote. N'oublions pas que la France est le premier producteur européen de blé tendre et de colza.

* Source Fertilizers Europe, pour la campagne 2016-17

Ce métal lourd, considéré comme toxique, a l'inconvénient d'être très présent dans les roches phosphatées européennes les plus utilisées par les industriels français. Il se retrouve ainsi avec une concentration un peu forte dans les engrais. En comparaison, les roches phosphatées, prélevées en Russie, ont des teneurs plus faibles. Jusqu'à maintenant, la teneur maximale autorisée était de 90 mg/kg. Après d'interminables échanges et débats, le trilogue législatif européen a trouvé un compromis le 20 novembre pour un seuil limite de 60 mg/kg. Mais on est maintenant dans l'attente de l'adoption du texte et de son application, que ce soit dans le domaine normatif ou réglementaire au niveau de la France. L'Unifa a clairement pris position pour que cette réduction du seuil ne soit pas brutale. Pour les industriels français, une limitation trop forte et trop rapide de la teneur en cadmium imposerait de modifier complètement les processus et techniques de fabrication. Ce qui n'est pas envisageable pour l'heure, des travaux scientifiques

et d'un arrêté qui précise les orientations et actions pour la période 2017-2021. Sur ce sujet, l'Unifa a confirmé son rôle d'expert agronomique et a tenu à apporter des réponses techniques fiables et documentées. Les professionnels sont bien conscients du fait que la fertilisation azotée minérale contribue à hauteur d'un quart aux émissions d'ammoniac du secteur agricole. Les objectifs de réduction à tenir sont échelonnés ainsi : en 2020, - 4 % d'émissions d'ammoniac (par rapport à l'année 2005) ; en 2025, - 8 % et en 2030, année cible, - 13 %.

Pour être en mesure de respecter ces exigences, l'Unifa a confié une étude au Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études sur la pollution atmosphérique). Le travail portera notamment sur l'évaluation des différents scénarios possibles. Des solutions techniques sont déjà proposées et adoptées, comme le choix de formes d'engrais moins émissives, mais elles ne suffisent pas. Parmi les différentes formes d'engrais azotés, ce sont l'urée et les solutions azotées qui émettent le plus, tandis que les ammonitrates

ont les facteurs d'émission les plus bas. Les apports par enfouissement sont de plus en plus recommandés, mais ils ne sont pas toujours possibles, ainsi que le recours aux inhibiteurs d'uréase. En parallèle de cette étude, l'Unifa a missionné la société Datagri pour mener une enquête auprès des agriculteurs visant à mieux connaître leur perception sur la volatilité des engrais azotés. Il apparaît que « 40 % des agriculteurs ont déjà modifié leurs pratiques et 10 % comptent le faire. Et ils sont environ 50 % à se déclarer prêts à opter pour une forme d'engrais moins émissive ».

Plus de 25 % de la biodiversité « abritée » dans les sols

Dans l'actualité du moment, il y a aussi la **préservation de la biodiversité**, avec un nouveau plan national dévoilé en juillet dernier. On estime que les sols abritent plus de 25 % de la biodiversité terrestre. C'est donc naturellement que l'Unifa est impliquée en première ligne auprès des Pouvoirs publics pour ce sujet vital. Elle est représentée au sein du Comité national de la biodiversité, au titre des industries agrochimiques et de la chimie verte. De même, elle occupe une bonne place dans le nouveau groupe du Comifer (Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée) sur ce thème.

Non seulement la fertilisation améliore la fertilité des sols, mais elle a aussi de multiples effets bénéfiques sur la biodiversité. À commencer par les amendements qui auront pour action de prévenir l'acidification, ou encore d'augmenter la teneur en matière organique, ou encore de favoriser l'activité biologique... C'est dans cette optique que l'Unifa a prévu d'engager dès cette année 2019 un important travail d'études pour être en mesure de contribuer encore davantage à ces programmes de développement durable et environnement.

protéines français s'était fixé un objectif minimum de 11,5 % de teneur en protéines dans les grains, pour respecter la qualité optimale de panification. Aujourd'hui, en dehors des années avec aléas climatiques comme en 2003, 2007 et 2016, on estime que l'efficacité de l'azote a été améliorée de 50 % depuis 1990. Cette performance est en partie liée au développement des outils de précision via des applications dédiées et de systèmes de pilotage. À propos de l'assimilation des éléments nutritifs, ce sont les progrès majeurs des connaissances de la microbiolo-

Dans un marché encore dominé par les engrais minéraux, le recours aux amendements organiques est en forte progression.

L'Unifa est fière de communiquer les résultats concrets qui peuvent être attribués à la diffusion, depuis un certain nombre d'années, des bonnes pratiques de fertilisation raisonnée : apporter à la culture ce qu'il faut, comme il faut, quand il le faut. Alors même que les livraisons d'engrais azotés ne progressent pas, la teneur en protéines des blés a atteint un très bon niveau de 12 %, pour la 3^e année consécutive. Mis en place en 2014, à l'initiative d'Inter-céréales et FranceAgriMer, le plan

de la fertilisation raisonnée a permis l'émergence des biostimulants (voir l'encadré). À ce jour, aucun règlement européen n'encadre la mise sur le marché de ces produits dans l'Union européenne. Chaque pays possède donc ses exigences nationales. Ce peut être par la voie du système déclaratif, basé sur des normes ou législations nationales, ou par le dépôt d'un dossier pour l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché ou par notification simple. Parallèlement, il pourrait y avoir reconnaissance mutuelle entre plusieurs États membres de l'Union européenne : en tant que biostimulant, il peut être mis sur le marché dans un autre État membre à condition de respecter les réglementations nationales spécifiques de ce dernier. Actuellement, en France, la liste des produits disposant d'une AMM est disponible sur le site E-Phy, géré par l'Anses.

Il est prévu que les biostimulants soient intégrés dans le futur règlement européen des matières fertilisantes. Ce projet fait partie du Paquet européen « Économie circulaire ». Cette réglementation apportera la confirmation de l'ancrage des biostimulants au sein de la famille des fertilisants. Concernant les performances environnementales des produits, ils devront suivre la réglementation Reach lorsque cela est nécessaire et il sera établi des seuils limites de contaminants pour des composés à risque, tels que le cadmium, les métaux lourds, résidus plastiques ou autres contaminants organiques.

Laure Gry

LES BIOSTIMULANTS, EN PLEIN ESSOR

Selon l'Ebic (European biostimulant industry council), les biostimulants se définissent comme « des substances ou micro-organismes dont la fonction, lorsqu'appliqués aux plantes ou à la rhizosphère, est la stimulation des processus naturels qui améliorent l'absorption ou l'utilisation des nutriments, la tolérance aux stress abiotiques, la qualité et le rendement de la culture ». Les biostimulants relèvent du domaine de la nutrition et non de la protection des plantes. A ne pas confondre donc avec les produits de biocontrôle, qui font appel également à des substances naturelles ou organismes vivants, mais dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Un produit biostimulant se définit plus par son mode d'action que par la nature de ses constituants, qui peuvent être de nature très variée :

extraits de plantes, extraits d'algues, micro-organismes et leurs extraits, acides aminés et protéines hydrolysées, substances humiques ou assimilées, substances minérales non nutritives, biomolécules, telles les enzymes, vitamines, antioxydants... Ces produits peuvent agir par différents mécanismes en stimulant la physiologie de la plante, en modulant des activités enzymatiques ou des voies hormonales, en induisant la production de métabolites. D'autres agissent au niveau du sol, sur la dégradation de la matière organique, la régulation de la microflore ou la structure du sol. Au cours des dernières années, le marché des biostimulants s'est beaucoup développé, par le nombre de produits proposés, et par le nombre d'entreprises, de toute taille, depuis le grand groupe jusqu'à la start-up.